

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 12 octobre 2017**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 12 octobre 2017, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mmes Planchenault, Hiland, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : Mme Marteau (pouvoir donné à Mme Hiland) et M. Pottier.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORET-VETTIER

Ordre du jour

- ☞ PLUi – Présentation de la dernière version du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- ☞ ALSH – Bilan de juillet et fixation de la participation d'Ahuillé/camp intercommunal – ALSH des vacances de la Toussaint
- ☞ Personnel communal – Fixation du montant de la prime de fin d'année
- ☞ Budget communal – Décisions modificatives
- ☞ Lotissement communal de la Paillardière/Lot N° 2
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2017

Le compte rendu de cette réunion est approuvé sans observation particulière.

PERSONNEL COMMUNAL

N. MANCEAU informe qu'à la rentrée, il manquait 2 personnes pour assurer l'encadrement des TAP (en raison du départ de Dylan et de la remplaçante de Marie-Laure qui a assuré en 2016/2017 l'animation du groupe supplémentaire mis en place en septembre 2016).

De ce fait, en plus de l'emploi d'agent contractuel de 10 h 45 décidé lors de la dernière réunion, il a été créé un emploi supplémentaire de 3,52/35^{ème} pour assurer l'encadrement des TAP jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce poste est pourvu depuis le 03 octobre 2017 par Mme RENOULT qui intervient les mardis, jeudis et vendredis de 13 h 15 à 14 h 15 + 1 h de préparation par semaine (par contre, elle n'est pas disponible les lundis).

Puis, N. MANCEAU fait part de l'embauche de Céline PIQUET, pour la période du 16 octobre au 17 décembre 2017, à l'emploi d'agent technique contractuel de 10 h 45' créé lors de la dernière réunion, pour assurer :

- les TAP (5 heures par semaine scolaire suite au départ de Dylan),
- l'accueil du soir (4 heures par semaine suite au départ de Dylan)
- l'accueil du matin du vendredi (1 h 45 du fait de l'augmentation du temps de présence de la 2^{ème} ATSEM à l'école maternelle),

En plus de ces 10 h 45, cette personne va effectuer les 7 heures d'accueil du soir qui ne peuvent plus être assurées par Marie-Laure COUEFFE du fait de sa reprise en temps partiel thérapeutique.

Mme PIQUET, en reconversion professionnelle, a manifesté son souhait de s'orienter vers les métiers de la petite enfance et s'engage dans une formation BAFA dès les vacances de la Toussaint.

Néanmoins, le personnel titulaire qui effectuait depuis la rentrée des heures complémentaires ne comprend pas cette embauche. Une réunion sera donc organisée pour lui apporter des précisions et lui communiquer la position de la Municipalité.

Carrefour de la Maison-Neuve

Le devis FTPB s'élève à 1 275,00 € TTC pour la réalisation d'un bicouche. Au vu du coût et considérant que les chemins situés de part et d'autre du carrefour (chemin pédestre et chemin d'accès à la Maison-Neuve) ne sont pas goudronnés, il est décidé de ne pas réaliser de bicouche et de se limiter à un apport de tout-venant.

Travaux acoustiques – Salle de loisirs

Dans l'immédiat, il est décidé de surseoir aux travaux d'installation de caissons aux entrées d'air des ventilo-convecteurs de la salle de loisirs, puisque la commune souhaite faire appel à un bureau spécialisé pour la réalisation d'une étude en matière de chauffage sur l'ensemble du bâtiment. De toute façon, de nouvelles mesures de sons (qui permettraient de relever le seuil du limiteur de sons) ne pourront avoir lieu qu'après la pose de rideaux (devis en cours).

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain

Date	Usage bien	Adresse	Réf. cadastrales	Contenance	Suite donnée
23/09/2017	Habitation	8, Impasse de l'Eglise	AK 157, AK 162 et AK 666	434 M ²	Renonciation
27/09/2017	Terrain	15, Rue St Georges	AK 738	35 M ²	Renonciation
29/09/2017	Habitation	13, Rue de Venage	AK 184 + AK 617	609 M ²	Renonciation

Devis divers acceptés

- Devis ZUBER, d'un montant de 864 € TTC, pour division du lot N° 2 du Nouveau Quartier – Chemin du Coudray en lots 2a et 2b, en vue de la vente aux propriétaires riverains.

PLUi – PRESENTATION DE LA DERNIERE VERSION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Conseil Communautaire de Laval Agglomération a prescrit l'élaboration du PLUi le 23 novembre 2015.

L'article L 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUi comportent un PADD (projet d'aménagement et de développement durables). Ce document définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune,
- il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales, environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Considérant que les orientations générales du PADD, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent en 9 défis qui constituent 3 axes, à savoir :

Axe 1 – Pour un territoire attractif et rayonnant :

- ✕ Défi 1 – Renforcer l'attractivité économique au service du développement du territoire,
- ✕ Défi 2 – Une accessibilité améliorée : un atout pour le territoire
- ✕ Défi 3 – Tendre vers 110 000 habitants à l'horizon 2030

Axe 2 – Pour un territoire solidaire et complémentaire :

- ✕ Défi 1 – Répondre aux besoins en logements pour 110 000 habitants
- ✕ Défi 2 – Garantir une mobilité performante, durable et accessible,
- ✕ Défi 3 – Mettre en place un nouveau modèle de coopération territoriale,

Axe 3 – Pour un territoire au cadre de vie et au capital nature valorisé

- * Défi 1 – Mettre en valeur le patrimoine, les sites d'exception et l'identité naturelle et rurale du territoire,
- * Défi 2 – Préserver la biodiversité patrimoniale et ordinaire au sein du réseau écologique et offrir un cadre de vie végétal de qualité,
- * Défi 3 : s'engager pour un cycle urbain durable.

Un 1^{er} débat sur le PADD a eu lieu en Conseil Communautaire de Laval Agglomération le 27 mars 2017 et au sein des conseils municipaux des communes membres (le 11 mai 2017 pour Montigné). Ce document a également été présenté aux personnes publiques associées ainsi qu'à la population dans le cadre de 6 réunions publiques. L'ensemble des observations issues de ces échanges a été traité et des corrections et des précisions ont été apportées à la version initiale du PADD.

Parallèlement, les élus de Laval Agglomération ont travaillé sur l'expression des objectifs de consommation de l'espace pour répondre aux orientations en matière d'aménagement de territoire pour les 20 communes du territoire à l'horizon 2030. Ainsi :

- la consommation d'espace dédiée à l'habitat s'établit à 65 hectares en optimisation de l'enveloppe urbaine et environ 280 hectares en extension de l'enveloppe urbaine, pour un total de 345 hectares consommés.

En matière de logements, sur la base de 80 % des objectifs du SCOT, il est prévu la production de 698 logements par an sur la période 2016/2030 (325 à Laval, 263 en 1^{ère} couronne et 110 en 2^{ème} couronne). Comparativement, sur la période 2011/2016, il en a été produit 460 (soit une sous-réalisation de 20 % en 2^{ème} couronne et de 35 % sur Laval).

Pour Montigné, l'objectif 2016/2030 fixé au PLUi est de 134 logements soit 9,5 logements par an (ce qui oblige, au regard de la densité fixée par le SCOT, de réduire de 2 ha la surface portée en zone 2 AUh). Si l'on prend en considération les extensions non urbaines, le nombre de logements pourrait être porté à 12 par an (parcelles non bâties, parcelles bâties divisibles, changement de destination).

Au niveau du PLH, l'objectif 2011/2016 pour la commune était de 74 logements (12 par an), le réalisé est de 49 (8 par an), soit 66 % de l'objectif. Pour le PLH 2018/2023, la production globale de logements serait portée à 57 (9,5 par an) dont 9 en locatifs sociaux (chiffre qui ressortait de l'étude du CAUE/Aménagement cœur de bourg). Les 57 logements pourraient être répartis comme suit : 2 à la Paillardière, 8 sur la 1^{ère} tranche du Coudray, 19 sur la 2^{ème} tranche, 6 en habitat diffus, 9 en locatifs sociaux en cœur de bourg et 13 sur un programme non défini.

A l'échelle de l'agglomération,

- la consommation d'espace dédiée aux activités économiques s'établit à 280 hectares en extension de l'enveloppe urbaine,
- les besoins en équipements correspondent à une consommation d'espace de l'ordre de 110 hectares en extension urbaine.

Aussi, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la tenue ce jour du second débat portant sur les orientations générales du PADD proposées dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

ACCUEILS DE LOISIRS

Bilan accueil loisirs 3/11 ans – Juillet

Il a été enregistré 546 journées de présence sur les 14 jours (soit 3 semaines) de fonctionnement du centre (contre 391 en 2016 et 557 en 2015). 81 enfants ont fréquenté le centre (*61 en 2016 et 57 en 2015*), ce qui représente une moyenne journalière de 39 enfants (*30 env. en 2016 et 2015*). Les sorties rencontrent toujours le même succès (jusqu'à 54 enfants présents à la sortie à la ferme et vélo rail de St Loup du Gast du 13 juillet). Le camp multisports de 5 jours, à Sillé le Guillaume, organisé en intercommunalité avec Ahuillé, a également été apprécié (participation de 24 enfants dont 12 de chaque commune).

Pour l'an prochain, il est décidé :

- de renforcer l'équipe d'animation par le recrutement de 5 animateurs (au lieu de 4) dont 1 stagiaire,
- de solliciter l'appui des élus pour le recrutement
- de reconduire le camp de 5 jours
- de réfléchir à la mise en place d'un camp supplémentaire
- de supprimer le tarif « hors commune » pour faciliter l'accès à l'ensemble des familles (familles ne résidant plus sur la commune, petit(s)-enfant(s) de Montignéens).

Les dépenses se sont élevées à 20 024,95 € et les recettes à 11 483,70 € dont 6 979,14 € de participation des familles. La participation communale est donc de 8 541,25 € (correspondant à 24 % des dépenses) pour 14 jours de fonctionnement (15,64 € par journée/enfant). Celle-ci était de 7 740,75 € en 2015 (19,80 € par journée/enfant) et de 5 897,35 € en 2014 (10,59 € par journée/Enfant).

Conformément à la convention signée avec Ahuillé (cf. CM du 22/06/2017), le Conseil Municipal va demander à cette dernière de rembourser à la commune la somme de 1 869,02 € correspondant à 50 % du coût du camp intercommunal (frais d'alimentation, transport, activités et 50 % du coût de l'animatrice BAFA).

Accueil 2^{ème} semaine des Vacances de Noël

A la demande de plusieurs familles et en accord avec Ahuillé, le Conseil est favorable, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions, à l'ouverture d'un accueil intercommunal du 02 janvier 2018 au 05 janvier 2018 inclus. Cet

accueil fonctionnerait dans les mêmes conditions que la dernière semaine d'août mais cette fois-ci, les enfants se rendraient à Ahuillé (le transport en mini-bus serait à la charge de la commune). Une enquête où les inscriptions seront fermes et définitives sera lancée auprès des familles dans les prochains jours. Toute inscription sera facturée sur la base tarifaire de Montigné.

En ce qui concerne les accueils se déroulant à Montigné et conformément au règlement intérieur remis aux familles en début d'année scolaire, il est rappelé que toute modification d'inscription doit être signalée 48 heures à l'avance, faute de quoi le service est facturé.

Accueil – Vacances de la Toussaint

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017. Il aura pour thème « l'aventure sensorielle ... en musique ». Un animateur du CCSTI interviendra le mercredi 25 octobre et proposera une activité sur la cuisine moléculaire. Une sortie à la Galerie Sonore d'Angers est programmée le jeudi 26 octobre 2017 où un supplément de 8 € sera sollicité auprès des familles. Ce centre sera dirigé par Anne-Sophie et 2 animatrices (Mélody et Louise).

Il est d'ailleurs décidé de recruter lors de chaque période de petites vacances un animateur extérieur au personnel en place. Ces animateurs percevront la même rémunération que celle qui est appliquée en juillet, à savoir :

Rémunération par jour (inclus les congés payés)

Animateur titulaire du BAFA : 65,00 €

Animateur en cours de formation (stagiaire) : 59,00 €

Animateur de + de 18 ans en cours de formation : 50,00 €

Vacances de printemps 2018

Les dates des vacances de printemps sont modifiées et sont fixées du 25 avril 2018 après la classe au 13 mai 2018 (et non plus du 20 avril au 06 mai 2018). Ainsi, les cours prévus le lundi 07 mai sont déplacés au lundi 23 avril, ceux du mercredi 09 mai au mercredi 25 avril et ceux du vendredi 11 mai au mardi 24 avril 2018.

PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal et en fixe le montant à 945,06 € net pour un agent à temps complet (contre 939,24 € en 2016, ce qui représente une augmentation de 0,62 %). Pour les agents à temps non complet, la prime sera proratisée

BUDGET COMMUNAL – DECISIONS MODIFICATIVES N° 2

Compte tenu des décisions prises récemment et notamment lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal vote la décision modificative N° 2 ci-après :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
6237 – Publications	2 000,00	
6247 – Frais de transports collectifs	1 400,00	
739211 – Fonds péréquation ressources intercommunales et communales (pour la 2 ^{ème} année consécutive, le périmètre de Laval Agglo est à la fois contributeur et bénéficiaire mais dans des proportions plus importantes – 1 820 € en 2016)	4 424,00	
65748 – Subvention Jazz’Dance (correspondant au montant de la location de la salle de loisirs pour le gala)	123,00	
678 – Rembt ICNE/2016 – Prêts assainissement à Laval Agglo	1 605,00	
023 – Virement à la section d’investissement	-9 552,00	
<u>Recettes</u>		
Néant		0,00
TOTAUX	0,00	0,00

Section d’investissement	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
Néant		0,00
<u>Recettes</u>		
021 – Prélèvement/Section de fonctionnement	-9 552,00	
168741 – Autres dettes (montant des excédents eau et assainissement différés)	137 326,88	
1641 - Emprunt	-127 774,88	
TOTAUX	0,00	0,00

RENCONTRE AVEC L’ASLM

Lors de la réunion du 18 septembre avec la commission communication, plusieurs points ont été évoqués :

- la mise à jour de l’annexe 1 de la convention portant principalement sur des modifications d’utilisation et (ou) d’occupation des locaux,
- la réalisation de différents travaux d’amélioration (ces points seront examinés en commission des travaux et feront, pour certains, l’objet de demandes de devis). Néanmoins, le problème de la fuite d’eau, salle Athéna, sera traité en urgence.

Puis, il est précisé qu’à la suite de la démission de Dylan, employé dans le cadre d’un emploi d’avenir, l’ASLM ne dispose plus d’animateur sportif. Actuellement, des bénévoles assurent temporairement son remplacement (au badminton et au foot). Par contre, les initiations « multisports » n’ont pas repris.

X. BERTRON a évalué les besoins en animation sportive à :

- 7 h 30’ par semaine scolaire pour l’initiation multisports (2 groupes) et le badminton soit 162 h/an,
 - 3 h 00 par semaine sur 30 semaines soit 90 h/an pour le football.
- Soit un total de 252 h/an.

Aussi, sachant que les emplois aidés ne seront vraisemblablement pas reconduits pour les associations et les collectivités, le coût annuel d’un animateur est estimé à 5 292 € (252 h à 21 €)

Après discussion et sachant que la commune n'est pas en mesure budgétairement de supporter la totalité de ce coût (contrairement à l'emploi d'avenir qu'elle finançait en intégralité), le Conseil Municipal accepte le principe de versement d'une subvention annuelle de 3 000 € pour 252 h d'intervention. A chaque fin d'exercice, le montant de la subvention pourra être revu en fonction du temps de présence de l'animateur. En 2017, une somme de 3 369,40 € a été versée à l'ASLM à titre d'avance pour la rémunération de l'emploi d'avenir.

Quant à l'embauche et sachant que la commune n'a pas de besoin en animateur sportif, il est conseillé à X BERTRON de se rapprocher d'un groupement d'employeurs (PEPS 53 ou GEAS).

REVISION LOYER – STUDIO 2, Rue Joseph Peigner

Au vu des indices de références des loyers des 2^{ème} trimestres 2016 et 2017, le loyer du studio de l'immeuble situé 2, Rue Joseph Peigner, occupé par M. et Mme AUBRY/HOCQUE est majoré de 0,75 % et fixé à 272,03 € par mois (au lieu de 270,00 €), avec effet au 1^{er} octobre 2017.

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 – MAINTIEN OU NON DE LA SEMAINE DE 4,5 journées

Avant de lancer une enquête auprès des familles, la commission « enfance-jeunesse » souhaite connaître la position de la Municipalité quant au maintien ou non de la semaine de 4,5 jours et donc des TAP (temps d'activités périscolaires).

Aussi, après discussion et avoir évoqué :

- la position des enseignants en fin d'année scolaire 2016/2017 (2 sur 3 dans chacune des écoles n'étaient pas opposés au retour à la semaine de 4 jours),
- l'incertitude du maintien des aides de l'Etat,
- le souci d'harmonisation entre les communes,
- les difficultés d'accès aux offres en matière d'activités périscolaires si des communes comme Laval, St Berthevin et L'Huisserie optent pour la semaine de 4 jours,
- le regret de non-prise en compte du rythme de l'enfant,
- les obligations pour les familles de solliciter avant la fin de l'année, auprès de leurs employeurs, les demandes de travail à temps partiel,

Le conseil s'oriente vers un retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire et en informera les familles. Par contre, le sujet pourra être rediscuté lors de la prochaine réunion en fonction de l'orientation qui sera prise notamment par la Ville de Laval et des nouvelles informations sur la reconduction ou non des aides de l'Etat.

RENCONTRE AVEC LAVAL TRES HAUT DEBIT

Lors de la rencontre du 10 octobre 2017, Laval Très Haut Débit a informé que 13 000 prises sont raccordables sur les 19 communes de Laval Agglo (hors Laval) et que 45 % sont raccordées. Au niveau de Montigné, sur les 378 prises raccordables, 218 sont raccordées (soit 63 %). En 2018, il est prévu la finalisation du bourg + les abords de la zone artisanale ainsi que les secteurs du Haut-Chêne et de la Marandais. En 2019, toute la zone rurale devrait être desservie. Les 2 secteurs qui seront raccordés en priorité, du fait de la densité d'habitations, sont :

- 1 – le secteur situé entre le Port-Sec et le Haut-Chêne
- 2 – le secteur de la Route de L'Huisserie et de la Roche.

Une campagne de sensibilisation à l'élagage devra être menée auprès des propriétaires pour faciliter la réception téléphonique.

REPARATION TOITURE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal accepte le devis pour la réparation de la toiture du clocher de l'église des Ets MEIGNAN d'Ahuillé, d'un montant de 2 077,20 € TTC (travaux urgents).

TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Le rapport annuel de 2016 de Territoire d'énergie Mayenne (ex. SDEGM) est consultable en Mairie ou sur son site internet (<https://www.territoire-energie53.fr/actualites/publications/65-rapport-d'activite.html>).

REDEPLOIEMENT LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

La date limite de remise des offres pour les 5 lots qui ont été déclarés infructueux (lots 2, 4, 7, 8 et 9) étant fixée au 18 octobre 2017 (cf. CM du 24/08/2017 et 14/09/2017), le Conseil décide de procéder à l'ouverture des plis le jeudi 19 octobre 2017, dès 8 h 30. Il est demandé que soit faite une communication régulière sur l'avancement des travaux auprès des professionnels et des familles.

AMENAGEMENT RUE DES LAURIERS

Le lancement de l'appel d'offres aura lieu la semaine prochaine avec une date limite de remises des plis fixée au 16 novembre 2017 à 12 h. L'ouverture des plis aura lieu le même jour, à 17 h 30.

SUBVENTION DETR 2018

Compte tenu des projets en cours (redéploiement des locaux scolaires et périscolaires et aménagement de la rue des Lauriers), la commune ne déposera pas de dossier de demande de subvention au titre de la DETR en 2018.

MODIFICATION DU SCOT N° 1 DE LAVAL-LOIRON

Une enquête publique portant sur la modification N° 1 du SCOT de Laval-Loiron va se dérouler du 27 octobre 2017 au 27 novembre 2017. Le projet de modificatif du SCOT porte principalement sur l'offre commerciale et la prise en compte des récentes évolutions législatives.

Le dossier est consultable aux sièges de Laval Agglo et de la communauté de communes du Pays de Loiron, à la mairie de St Berthevin, à la direction urbanisme de la mairie de Laval et sur le site internet du SCOT des pays de Laval et de Loiron (<https://www.scot-laval-loiron.fr>). Le commissaire enquêteur, M. Roger PERRIER, tiendra des permanences à Laval Agglo (les 27/10 de 8 h 30 à 12 h 30 et 27/11 de 14 h 30 à 17 h 30) ainsi qu'à la Mairie de St Berthevin (le 18/11 de 9 h 00 à 12 h 00).

TRANSFERT DES SERVICES PERISCOLAIRES DANS LA MAISON FOUQUET PENDANT LES TRAVAUX AU NIVEAU INFÉRIEUR DE LA SALLE DE LOISIRS

Mme LE PLENIER de la PMI (protection maternelle et infantile du Conseil Départemental) a émis un avis favorable pour le transfert de l'accueil de loisirs pendant la durée des travaux dans la maison Fouquet sous réserve :

- d'installer un grillage à l'intérieur de la propriété, en limite de rue, d'1,50 m de haut pour éviter que les enfants ne montent sur le mur,
- de rehausser le portail à 1,50 M,
- de louer une « base de vie » avec sanitaires et lavabos à installer dans la cour pour les primaires. Les maternelles utiliseront les sanitaires intérieurs du rez-de-chaussée et de l'étage.

Par contre, le transfert du RAM dans ces locaux n'est pas possible. Il faudra donc trouver une autre solution : salle de loisirs (avec stockage du matériel dans le vestiaire situé à gauche de la scène) ou délocalisation (la commune de Nuillé acceptant de mettre ses locaux à disposition).

COMPTE RENDU DE LA REUNION INTERCOMMUNALE DU RAM

Les 3 communes d'Ahuillé, Montigné et Nuillé ont une possibilité d'accueil de 40 assistantes maternelles (9 pour Montigné). Diverses manifestations intercommunales sont d'ores et déjà arrêtées :

- Noël – le 21 décembre 2017 à Montigné
- Carnaval – en février à Ahuillé
- Pâques avec chasse aux œufs à Nuillé
- Fête de la musique à Nuillé
- Noël 2018 à Ahuillé

Les assistantes maternelles sont très demandeuses de formation ou de conférences à thème.

MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Les 3 personnes qui souhaitent créer une MAM ont abandonné leur projet sur la commune. Elles vont essayer de le mettre en place sur une autre commune. Une rencontre est prévue en novembre avec l'ensemble des assistantes maternelles de la commune afin d'anticiper leurs besoins et ceux des parents. L'objectif est de mieux appréhender les tensions entre l'offre et la demande.

HAMEAU DE LA PAILLARDIERE

Un jeune couple est intéressé par l'acquisition de la parcelle N° 2. Cependant, en plus d'une demande de révision à la baisse du prix, il soulève le problème de remblaiement du lot N° 1.

Une rencontre est fixée avec le constructeur dès la semaine prochaine pour voir s'il y a possibilité de rattraper la différence de niveaux. Par ailleurs, le conseil municipal accepte de réduire le prix de 1 000 € et de le ramener de 23 561,52 € TTC à 22 561 € TTC en raison de l'enclavement de la parcelle.

BAIL MULTISERVICES

Comme convenu lors du dernier conseil et après consultation de la juriste de l'ADIL, un courrier a été adressé à M. et Mme TAFFOREAU pour leur signifier que le bail qui leur a été consenti est uniquement commercial. Après avoir pris connaissance de ce courrier, un conseiller considère qu'il faudrait aller plus loin dans la démarche en demandant à M. et Mme TAFFOREAU de se conformer au bail.

SALLE DE VERGER

Il est demandé le passage de l'auto-laveuse (sol collant)

PROCHAINES MANIFESTATIONS OU REUNIONS

- 25 octobre 2017 – Vernissage de l'exposition «L'Art du Vicoin » à 18 h 30, à la salle de loisirs – Ouverture de l'exposition du 26 au 31 octobre 2017, de 14 h 00 à 18 h 30,
- 05 novembre 2017, à 14 h 30, à la salle de loisirs – Voyage à Madagascar : exposition de photos, musique et cuisine. Les photos seront ensuite exposées à la bibliothèque du lundi 06 au samedi 18 novembre.

- 12 novembre 2017 – 1^{ère} bourse aux jouets organisée par l'Amicale Laïque
- 17 novembre, 18 novembre, 25 novembre et 26 novembre (en après-midi) : représentations théâtrales
- 19 novembre 2017, repas du CCAS
- 02 décembre 2017 – Marché de Noël, à partir de 16 heures
- 08 et 09 décembre 2017 – Téléthon (Nuillé en sera le village flash cette année).
- 22 décembre 2017 : soirée de Noël et feu d'artifice

DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

L'association Synergies propose aux personnes intéressées de participer au défi des familles à énergie positive (dont le but est de réaliser en équipe au moins 8 % d'économies sur les factures d'eau et d'énergie par rapport à l'hiver précédent). C'est gratuit, les volontaires s'inscrivent seul, ou avec des voisins, amis ou collègues. Inscriptions au 02 43 49 10 02 ou par mail synergies-animation@orange.fr

Questions diverses

Salle de loisirs : deux panonceaux seront installés, l'un pour indiquer les N° d'appel des secours ainsi que la localisation des défibrillateurs (dans l'entrée), l'autre pour mentionner le fonctionnement de la ventilation (au niveau du bar)

Espace de jeux complexe sportif : des devis sont en cours

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 16 novembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.

Visé par le secrétaire
de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER	Annie HILAND	<i>Absente excusée</i> Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU